

Suivant les articles L.2121-7, L2121-9 à L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du Comité Syndical se réuniront en séance publique à la mairie d'Authezat, jeudi 23 janvier 2020 à 20 heures 30 conformément aux convocations du 14 janvier 2020.

Est inscrit à l'ordre du jour : Approbation du procès-verbal du 29 octobre 2019 ; Rapport d'orientations budgétaires ; Mise à disposition des locaux pour les ALSH de Mond'Arverne ; Virements de crédits ; Questions diverses.

Séance du 23 janvier 2020

L'an deux mille vingt, le quinze janvier à 20 heures 30, le Comité Syndical de Chadieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'Authezat, sous la Présidence de Monsieur Pierre METZGER, Président.

Date de la Convocation du Conseil Syndical : 14 janvier 2020.

Présents : Mesdames Agnès ROCHE, Anne-Marie GUILLAUMIN, Monsieur Gilles PÉTEL, Madame Nicole ROUX, Monsieur Yves CHAMBON, Madame Ludivine FERNANDEZ, Messieurs Jean-Christophe VICTORI et Henri SAUZEDDE.

Absents : Monsieur Nicolas BERNARD, Madame Ludivine MEISSONNIER, Monsieur Mickaël SANTOS, Madame Edwige MOLINIER

Excusés : Messieurs Didier FOURNIER et Serge COISSARD ;

Procurations : de Monsieur Didier FOURNIER à Mme Nicole ROUX ;

Secrétaire de séance : Monsieur Yves CHAMBON.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 OCTOBRE 2019

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, adopté à l'unanimité, le comité syndical aborde les questions inscrites à l'ordre du jour.

RETRAIT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

Le président propose de retirer la question relative aux virements de crédits de l'ordre du jour. La date limite de vote pour l'exercice 2019 (21 janvier) étant dépassée, les dépenses correspondantes seront imputées sur l'exercice 2020.

2020/001 – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

Le rapport d'orientation budgétaire présenté aux membres du comité syndical est explicité par le président.

Les élus, après discussion, approuvent à l'unanimité ce rapport ci-annexé.

Délibération : publiée et/ou affichée le 02/03/2020

transmise au Préfet le 05/03/2020

Annexe :

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2020

Présenté en comité syndical le 23 janvier 2020

Le Président rappelle à l'assemblée que le présent débat d'orientation budgétaire s'inscrit dans le cadre des obligations de la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République. La loi NOTRe du 7 août 2015 précise que dorénavant le Débat d'Orientation Budgétaire doit faire l'objet d'une délibération.

Puis, dans un premier temps il donne une estimation des résultats de clôture de l'exercice 2019, résultats provisoires car toutes les écritures n'ont pas encore été enregistrées.

| | |
|--------------------|----------------|
| ▪ Fonctionnement : | 30000 € |
| ▪ Investissement : | 25000 € |
| ▪ TOTAL | 50000 € |

Dans un deuxième temps, il soumet au comité les propositions concernant les orientations du budget de l'année 2020. Ce budget doit prendre en compte plusieurs évolutions importantes :

- la **prise de compétence « Enfance-Jeunesse »** par Mond'Arverne Communauté qui décidera d'utiliser le site ou non ;
- la gestion directe du site et des bâtiments par le syndicat ;
- le démarrage des **travaux d'extension-rénovation** du bâtiment du centre de loisirs nécessaires pour la diversification des activités liées au projet de valorisation du Val d'Allier et à l'accueil des usagers de la Voie Verte.

Recettes de fonctionnement :

Jusqu'à présent surtout constituées par la participation des communes, et des subventions liées à la forêt alluviale dans le cadre du Contrat Territorial Val d'Allier Aval (CTVAA), en 2020 il faut ajouter les recettes liées à la location des locaux estimées à **20k€**. En maintenant le montant de la participation des communes à **4,85 euros** par habitant, la recette prévisible sera d'environ **67000 euros** (participation inchangée depuis 2003). Pour mémoire les participations 2018 (base population municipale INSEE au 01/01/2018) :

| Communes | Participation x nombre d'habitant (population municipale au 01/01/2018) | | Montant 2018 |
|----------------------|--|-----------------|--------------------|
| AUTHEZAT | 4,85 € | X 669 | 3 244,65 € |
| LA SAUVETAT | 4,85 € | X 707 | 3 428,95 € |
| LE CENDRE | 4,85 € | X 5 233 | 25 380,05 € |
| LES MARTRES DE VEYRE | 4,85 € | X 3 949 | 19 152,65 € |
| VEYRE-MONTON | 4,85 € | X 3 436 | 16 664,60 € |
| TOTAL | 4,85 € | X 13 994 | 67 870,90 € |

Dépenses de fonctionnement :

Les charges à caractère général, dont les travaux d'entretien du domaine (verger, forêt, parc, arboretum), et les charges de personnel constituent le gros des dépenses. En 2020, les frais de fonctionnement du bâtiment central seront entièrement à la charge du syndicat. Ces dépenses sont estimées à 18000€ par an. Les frais d'électricité sont particulièrement élevés en raison de la puissance installée (60 kVA). Le ménage du centre de loisirs est assuré par l'ASEV qui intervient à la demande du syndicat, le tarif horaire est de 20€.

Recettes d'investissement :

Elles sont surtout constituées de l'excédent de fonctionnement capitalisé et des amortissements. D'autres recettes sont prévues dans le cadre du dispositif LEADER lié à la valorisation du Val d'Allier et porté par le Grand Clermont.

Dépenses d'investissement :

En 2019 la commission d'appels d'offres a choisi le cabinet d'architectures chargé de la réhabilitation partielle et extension du bâtiment principal. Ce projet est temporairement bloqué par manque de lisibilité au niveau des activités sur le site, en particulier la présence ou non des enfants des ALSH de Mond'Arverne. Pour mémoire le projet ne pourra être réalisé qu'avec le financement du programme « LEADER » du Grand Clermont (80%).

Endettement du syndicat :

Le syndicat n'a pas d'emprunt en cours. Un emprunt d'environ 200k€ sera nécessaire pour financer les travaux de restructuration du centre de loisirs.

Personnel du syndicat :

Le syndicat emploie deux personnes, à savoir Mme BLANZAT Myriam, secrétaire du syndicat, 3.5h hebdomadaires, et un gardien à plein temps. M. COSTE Jimmy a quitté ses fonctions le 30 juin 2019 et a été remplacé par M. GRAND Alexis depuis le 1^{er} septembre. Aucune évolution n'est envisagée par rapport à la situation actuelle.

2020/002 – MISE A DISPOSITION DES LOCAUX POUR LES ALSH DE MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ

La communauté de communes Mond'Arverne a pris la compétence «Enfance-Jeunesse» le 1er janvier 2019.

A titre transitoire, jusqu'au 31 août 2019, le fonctionnement de l'ALSH à Chadieu a été maintenu comme les années précédentes.

A partir du 1er septembre 2019 les enfants du territoire étaient répartis entre les 6 ALSH retenus par Mond'Arverne dont Chadieu ne fait pas partie.

Le 6 décembre au siège de Mond'Arverne les élus du syndicat ont été reçus par les élus et services de la communauté en charge de l'enfance-jeunesse. Ces derniers ont proposé de faire venir à tour de rôle les enfants des 6 ALSH à Chadieu à partir des vacances de printemps, puis les mercredis jusqu'aux grandes vacances et tout le mois de juillet.

Consultés par courriel, les élus du territoire du syndicat ont majoritairement souhaité le retour des enfants à Chadieu.

Les élus du syndicat de Chadieu expriment le même souhait.

Il convient donc de rédiger une convention entre les 2 structures et à définir les modalités financières, le syndicat ne pouvant pas assumer les charges de fonctionnement pour les activités de Mond'Arverne.

Le comité charge Mme Guillaumin, vice-présidente, et M. Chambon, secrétaire, de préparer cette convention avec la communauté de communes et autorise le président à la signer.

Délibération : publiée et/ou affichée le 02/03/2020

transmise au Préfet le 02/03/2020

QUESTIONS DIVERSES**STAGES DE FORMATION DU CPIE CLERMONT-DOMES A CHADIEU**

Le CPIE organise une formation de 8 séances ayant pour thème « Ambassadeurs de la rivière Allier », formation gratuite qui débutera le 14 mars dans les locaux du centre de loisirs.

CONVENTION CPIE 2020

Mme Guillaumin, déléguée du syndicat au conseil d'administration du CPIE, propose la signature d'une convention de partenariat avec le CPIE. Le comité approuve le principe ainsi que le renouvellement de l'adhésion. Il charge le bureau de rédiger cette convention pour l'examiner lors d'un prochain comité.

Par ailleurs, le président souligne l'excellente collaboration de tous les personnels du CPIE lors du transfert de gestion (mise à disposition de personnels, de matériels, du calendrier de réservations, ...).

DEMANDE DE L'ALSH DE LEMPDES

L'ALSH de Lempdes vient à Chadieu avec ses personnels en juillet et en août depuis plusieurs années (environ 2000 journées-enfants). Jusqu'à présent le CPIE se chargeait de la fourniture des repas, de la coordination entre les différents groupes sur site, le nettoyage.

Le syndicat ne pouvant assurer ces prestations il faudra trouver une solution rapidement, en particulier si Mond'Arverne confirme sa présence en juillet. Par rapport au tarif pratiqué par le CPIE, en enlevant toutes les prestations que le syndicat n'a pas prévu d'assurer, le tarif de base est fixé à 3 euros par enfant par jour.

DEMANDE DE L'ALSH DE COURNON D'AUVERGNE

Cet ALSH a l'habitude de venir la dernière semaine d'août avec ses animateurs et 35 enfants de maternelle. Comme pour Lempdes, le syndicat ne peut pas fournir les prestations du CPIE.

Le tarif proposé est de 3 euros par enfant par jour.

Adoption des délibérations n°2020-001 à 2020-002

Fin de la séance à 22 heures 30.

Le Président,



Pierre METZGER.